

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 mars 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) M. BERTHIER, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par M. BON), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (2) M. GOUDEAU, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 19 mars 2013

Délibération n° : 14-2013

Objet : Adhésion au Pôle de Gériatologie Inter-régional Bourgogne – Franche Comté pour la Maison des seniors

Le Pôle de Gériatologie Inter-régional (PGI) Bourgogne Franche Comté a été créé en 2010 sous l'impulsion des CHU de Dijon et de Besançon, des universités de Bourgogne et de Franche-Comté, de la CARSAT, du Gériatopôle Pierre Pfitzenmeyer et de l'Institut régional du vieillissement. Il a pour missions de :

- regrouper l'ensemble des partenaires de chaque structure pour appréhender le vieillissement de manière transversale et pluridisciplinaire,
- rechercher et innover dans l'action pour améliorer la vie des seniors,
- développer le transfert de compétences, l'échange de bonnes pratiques et de l'information.

L'association propose un outil de recensement des structures d'aide aux aidants en Bourgogne – Franche.

Directement accessible depuis le site internet du PGI, cet outil permet d'effectuer un recensement des actions en fonction du type d'aide recherchée (information/conseil, formation/prévention, écoute/accompagnement ou encore solution d'accueil).

Le montant de l'adhésion au Pôle de Gériatologie Inter-régional s'élève à 30 euros pour l'année 2013.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration décident :

- de valider l'inscription de la Maison des Seniors, gérée par le CCAS, comme structure d'aide aux aidants au PGI Bourgogne – Franche Comté,
- de valider l'adhésion du CCAS au Pôle de Gériatologie Inter-régional Bourgogne Franche Comté pour un montant de 30 euros au titre de l'année 2013, lui permettant de figurer dans l'outil de recensement,

- que cette adhésion sera renouvelée par tacite reconduction, dans la limite d'une augmentation de la cotisation annuelle de 10 %,
- que la somme sera prélevée sur le chapitre 011, nature 6236.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DRPA : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 28 MARS 2013

Préfecture de la Côte d'or
Déposé le:

04 AVR. 2013

